



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Liberal International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Liberal International approuve le travail des Nations Unies et notamment de la Commission de la condition de la femme pour mettre un terme aux violences faites aux femmes dans le monde entier. Liberal International relève également le travail des Rapporteurs spéciaux avec satisfaction, tout particulièrement celui de la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes et des filles et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui apportent des informations mettant ces violences en lumière.

Liberal International approuve en particulier l'appel conjoint émis en avril 2016 par sept des Rapporteurs spéciaux ainsi que de la Présidente du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, qui ont appelé les autorités du Honduras à rendre justice suite à la mort de Berta Cáceres, une militante pour l'environnement assassinée pour ses convictions politiques et sa condition de femme. Ce meurtre a fait l'objet d'une condamnation internationale, notamment de la part d'ONU-Femmes, et est considéré comme un crime grave en vertu des normes nationales et internationales, en particulier des dispositions de la résolution 68/181 de l'Assemblée générale des Nations Unies datée de 2013, qui s'applique à la protection et aux droits des défenseuses des droits fondamentaux.

Liberal International s'inscrit parfaitement dans cette démarche, comme le montre sa campagne mondiale de sensibilisation à la « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », créée par le Conseil de l'Europe et adoptée en 2011. Cette campagne vise à étendre l'influence de cette convention au monde entier en la présentant comme un modèle des meilleures pratiques, afin de mettre définitivement un terme à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique. Liberal International tient également à reconnaître les autres organisations qui sont également engagées contre les violences faites aux femmes dans le monde entier.

Liberal International apprécie en particulier les personnes œuvrant pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes qui s'engagent en politique. C'est pourquoi cette organisation a officiellement rallié l'appel à arrêter les violences à l'égard des femmes en politique (« Call to Action to Stop Violence against Women in Politics ») en mars 2016. Cet appel a été lancé par le National Democratic Institute (NDI), (organisation partenaire de Liberal International) à l'occasion de la 60^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

La présente déclaration porte une attention spécifique à ce sujet soulevé par le National Democratic Institute et d'autres organisations, notamment au regard des lacunes existantes dans le cadre normatif international quant à l'identification, la prévention et l'élimination de la violence dirigée contre les femmes politiquement actives.

Reconnaissant les éléments suivants :

- Au cours des dernières décennies, dans le monde entier, les femmes ont réalisé des avancées historiques dans le domaine de la politique et de la vie politique en tant que militantes, responsables locales, électrices, membres de partis politiques, candidates, représentantes élues et fonctionnaires.

- Ces avancées ont été accompagnées d'une série d'effets positifs pour les femmes, la démocratie et la société.
- Alors que les femmes s'engagent de la sorte, elles doivent trop souvent affronter la discrimination, le harcèlement, la violence psychologique — trouvant de plus en plus un exutoire en ligne — et les agressions physiques ou sexuelles.
- Ce revirement est dû à un certain nombre de raisons — peut-être, en effet, parce que les femmes se sont engagées — et il traduit la violence manifestée contre les femmes défendant des positions politiques.
- Qu'ils soient dirigés vers des femmes pour leurs position de responsables locales, électrices, membres de partis politiques, candidates, représentantes élues ou fonctionnaires, ces actes visent à restreindre la participation de toutes les femmes à la vie politique en raison de leur sexe.
- Cette violence renforce les stéréotypes traditionnels et les rôles assignés aux femmes en se servant de moyens de domination et de contrôle pour exclure les femmes de la politique.

Soulignant que toute forme de violence à l'égard des femmes est inacceptable :

- La violence à l'égard des femmes en politique est une manifestation spécifique de cette violence.
- Cet enjeu concerne les droits fondamentaux puisqu'il refuse aux femmes leurs pleins droits civiques et politiques ; ce sujet doit donc être traité pour parvenir à l'égalité des sexes.

Reconnaissant que les violences faites aux femmes engagées dans la vie politique est un obstacle pour toutes les personnes souhaitant promouvoir des sociétés fortes, inclusives et démocratiques :

- La violence politique peut être ressentie par les hommes autant que par les femmes. Pourtant, la question spécifique de la violence à l'encontre des femmes engagées en politique présente des caractéristiques distinctes.
- La violence à l'égard des femmes politiquement actives :
 - Vise les femmes précisément en raison de leur appartenance sexuelle;
 - Peut adopter une démarche fondée sur le sexe dans sa forme même, comme dans le cas de menaces sexistes et de la violence sexuelle; et
 - Décourage précisément les femmes d'être politiquement actives ou de s'engager dans cette voie, minant par là même les processus démocratiques.
- La violence contre les femmes engagées en politique peut émaner d'hommes comme de femmes. Contrairement à d'autres formes de violence électorale ou politique généralement exercées par des opposants, dans ces cas, des membres de la famille d'une femme, des amis, ou bien des membres de son parti peuvent se trouver parmi les responsables, outre des notables, des responsables religieux, des bandes criminelles, des groupes armés non étatiques, des membres des services de sûreté de l'État ou des policiers, entre autres.

- La violence contre les femmes politiquement actives menace directement la capacité des femmes à participer à la vie politique. Elle constitue donc un obstacle rédhibitoire pour la construction de démocraties durables.

Affirmant que :

- Les droits individuels des femmes sont protégés en vertu des normes internationales, notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui définit les « droits fondamentaux » en matière de « dignité et [de] valeur de la personne humaine », en incluant « l'égalité des droits des hommes et des femmes »;
- Ce cadre normatif englobe la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, signée par 189 États, qui déclare que les femmes doivent jouir des mêmes droits que les hommes de participer à tous les niveaux du gouvernement et d'être représentées dans la vie publique et politique d'un pays;
- La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes définit explicitement les violences faites aux femmes comme une forme de discrimination fondée sur le sexe, qui « traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes » ayant « abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes »;
- La violence contre les femmes politiquement actives correspond à la définition de la violence à l'égard des femmes acceptée à l'échelle internationale ; elle prend en compte la discrimination, le harcèlement, la violence morale, notamment les menaces et le harcèlement exercés en ligne, ainsi que les agressions physiques ou sexuelles. À cet égard, elle doit être reconnue comme une atteinte fondamentale à la dignité humaine;
- Puisqu'elle enfreint les normes internationales, la violence contre les femmes politiquement actives n'est pas le « prix à payer pour faire de la politique » — bien au contraire, elle coûte cher à la politique, la privant des avantages d'une gouvernance démocratique durable et à l'écoute qu'un espace politique inclusif pourrait promouvoir;
- Cette violence est un obstacle majeur à la participation politique des femmes et elle menace de détruire bien des avancées qui ont été effectuées en faveur de l'égalité des sexes et de l'égalité politique.

Saluant :

- Les efforts des militants locaux, des membres de partis, des législateurs et des observateurs des médias qui, dans le monde entier, ont commencé à élaborer des stratégies pour faire face à la violence contre les femmes politiquement actives et pour l'empêcher;
- Les initiatives émergeant d'un nombre croissant d'organisations internationales, notamment le National Democratic Institute, qui travaille avec des partenaires comme Liberal International, International Network of Liberal Women, ONU-Femmes, l'Union interparlementaire, l'Organisation des États américains, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et l'International Foundation for Electoral Systems.

Rappelant :

- La résolution de Liberal International au 59^e congrès de Rotterdam, Pays-Bas (2014) sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes en se fondant sur la Convention du Conseil de l'Europe, qui a appelé tous les dirigeants et les députés libéraux à œuvrer en faveur d'une convention mondiale comme instrument intégral et efficace pour prévenir toutes les formes de violence à l'égard de la femme et les combattre;
- La déclaration écrite de Liberal International sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, présentée à la 23^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, invitant la communauté internationale à veiller à ce que les droits des femmes soient inscrits dans chaque législation nationale des États membres de l'Organisation des Nations Unies et à ce que toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles soient réprimées par le droit pénal;
- La déclaration écrite de Liberal International sur la nécessité de mondialiser la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique présentée à la 27^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et à la 59^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

Appelle :

- L'exposition du problème de la violence à l'égard des femmes politiquement actives sous toutes ses formes et la reconnaissance que ce phénomène ne se limite pas à un seul espace dans le monde;
- La sensibilisation par ONU-Femmes à l'impact mondial de la violence contre les femmes en politique, qui constitue une atteinte grave aux normes internationales et aux lois nationales en matière de démocratie, de droits fondamentaux et d'égalité des sexes;
- Le développement d'indicateurs et le recueil de données systématiques par les Nations Unies renseignant sur la prévalence, les formes et l'impact de la violence contre les femmes qui s'engagent dans la politique;
- Le soutien par les Nations Unies et ONU-Femmes de la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes et des filles pour le recueil de données relatives à la violence contre les femmes politiquement actives et la reconnaissance de cette violence comme un enjeu essentiel de politique;
- L'intégration de la violence contre les femmes en politique dans tous les instruments internationaux relatifs aux violences faites aux femmes, aux droits fondamentaux, à la paix et aux conflits, ainsi qu'aux droits des femmes;
- La collaboration de la communauté internationale dans de nombreux secteurs différents (pouvoirs publics, organisations internationales et régionales, militants locaux, partis politiques, représentants des droits des femmes, secteurs de la sécurité, de la justice et des technologies, notamment) afin d'échanger des données, de partager des témoignages et de recenser les défis rencontrés lors des démarches menées contre la violence à l'encontre des femmes politiquement actives. Il s'agit de s'appuyer mutuellement sur le travail des autres et d'apprendre de leurs expériences.

S'engage pour les actions suivantes :

- L'invitation des parlementaires libéraux, qu'ils appartiennent au gouvernement en place ou à l'opposition, à prendre position au sein de leur assemblée et à inciter leur gouvernement à condamner la violence et à affirmer qu'elle n'est pas le prix à payer pour l'engagement politique des femmes;
 - La poursuite du travail de Liberal International auprès du National Democratic Institute pour sensibiliser la population à la nécessité de mettre un terme aux violences contre les femmes politiquement actives en soutenant l'appel à arrêter les violences à l'égard des femmes en politique du NDI devant l'ensemble des membres de Liberal International lors de la réunion de son Comité exécutif à Tbilissi en Géorgie;
 - La présentation de l'appel à arrêter les violences à l'égard des femmes en politique du National Democratic Institute à la 61^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies en organisant une manifestation parallèle à l'intention d'acteurs de la société civile et de parties intéressées pertinentes;
 - Le soutien de ceux qui œuvrent au rassemblement des responsables masculins pour contribuer à cette démarche en faveur des droits des femmes;
 - L'intégration de la lutte contre la violence à l'égard des femmes politiquement actives au travail du Comité des droits de l'homme de Liberal International et à sa réflexion interne sur les défis du libéralisme au XXI^e siècle.
-